

Privilège—M. Clark

Le vice-premier ministre a dit, dans un de ses discours ce matin, qu'on avait dû rappeler la Chambre pour lui soumettre le budget. Un peu plus tard, il a mentionné, en parlant du budget, que la Chambre en était déjà saisie. Chose certaine, l'ordre qui a été adopté ne prévoit sa présentation qu'à 17 heures, ce soir.

Où est la vérité? La Chambre était-elle saisie du budget ou non quand le vice-premier ministre parlait, ce matin? Il a dit les deux.

A mon avis, l'ordre prévoyait deux choses: premièrement, que le budget soit soumis à la Chambre à 17 heures aujourd'hui et deuxièmement, qu'il soit présenté à la Chambre avant que n'importe qui d'autre en prenne connaissance. Étant donné que le gouvernement a violé cette partie de l'accord, à mon avis nous ne donnons plus notre consentement unanime pour que le budget soit présenté à 17 heures aujourd'hui, parce que ce consentement reposait sur une condition qui, bien qu'inhérente, est toujours valable, je pense, à savoir que le budget devait nous être présenté avant toute autre personne. Cette condition a été enfreinte deux fois. Une fois, par la fuite causée par une négligence d'un genre ou d'un autre, et une deuxième fois par le propre discours du ministre et par le fait qu'il a délibérément distribué ces documents budgétaires hier soir après 22 heures de l'autre côté de la rue. Je suis allé prendre un de ces documents moi-même. D'abord, le fonctionnaire a refusé de me remettre un exemplaire du budget sous prétexte que je n'étais pas un journaliste accrédité auprès du Parlement.

• (1610)

Des voix: Quelle honte!

M. Boudria: Je lui ai répondu: «Vous me dites, monsieur, que je ne peux pas avoir un exemplaire du budget? En tant que député, je ne peux pas avoir un document du gouvernement?» J'ai également ajouté: «Cela va faire l'objet demain d'une intéressante question de privilège.» Naturellement, on m'en a donné un immédiatement, comme on peut bien s'en douter.

Je vous déclare, monsieur le Président, que de l'autre côté de la rue hier, au début, même les députés n'avaient pas le privilège d'obtenir un document budgétaire. Autrement dit, la presse avait accès au budget non pas en même temps que les députés, mais avant, et cela par un acte délibéré du gouvernement.

Je vous ai indiqué, je pense, monsieur le Président, plusieurs faits qui devraient vous convaincre que la question de privilège parlementaire paraît effectivement fondée à première vue.

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, cela fait quelque temps que je n'ai pas eu à traiter de problèmes de procédure, mais je n'en voudrais pas moins soulever certaines questions. Le député de Glengarry—Prescott—Russell (M. Boudria) m'a rappelé que je n'étais pas juriste, mais j'ai eu la chance de me faire expliquer par ma femme certaines subtilités juridiques.

Mme Copps: Vous avez essayé de devenir avocat.

M. Clark (Yellowhead): J'espère que mon camarade d'école et sa discrète compagne de siège en tiendront compte.

Monsieur le Président, vous aurez à trancher des questions précises. Des questions précises ayant trait à la conduite du gouvernement en des circonstances passablement exceptionnelles.

Il faut voir ce que disent les précédents à propos de la responsabilité d'un ministre des Finances lorsque des renseignements budgétaires sont divulgués. Ces précédents sont très précis. Chaque fois qu'il demandent la démission d'un ministre des Finances, c'était parce que ce ministre avait lui-même divulgué ces renseignements, que ces renseignements venaient de lui. C'était ainsi. Certains députés font des signes de dénégation. S'ils en savent plus, qu'ils interviennent dans ce débat.

C'était nettement le cas pour Hugh Dalton qui a fait une remarque irréfléchie devant un journaliste alors qu'il se rendait à l'ancêtre de tous les Parlements, à Westminster. C'était aussi nettement le cas pour l'honorable Marc Lalonde qui s'est montré imprudent au moins une fois dans sa vie devant une caméra munie d'un téléobjectif et qui a dû refaire son budget en conséquence. C'est ce qui est arrivé dans tous ces cas où on a sérieusement demandé la démission du ministre des Finances à cause d'une fuite de renseignements. Ce n'est pas le cas ici.

La question de savoir où commence et où finit la responsabilité ministérielle est des plus sérieuse. Comme l'a signalé aujourd'hui le leader parlementaire de l'opposition officielle lorsqu'il a pris la parole au sujet de cette question de privilège, la Cour fédérale du Canada a déjà rendu un jugement là-dessus. Ce jugement m'est assez familier, car il me concerne et concerne l'honorable Flora MacDonald du temps qu'elle était ministre de l'Emploi et de l'Immigration. Je dois dire que ce jugement est en appel et que le gouvernement fédéral a été